



Echos du Conseil municipal du 31 mars 2009

Ce Conseil a été marqué par l'annonce de la démission de deux Conseillers de l'opposition pour des raisons personnelles. Cela affaiblit encore un peu plus cette opposition déjà peu sûre d'elle. Pour son dernier Conseil municipal, Dominique Botbol s'est singularisé en votant seul contre beaucoup de délibérations (ses collègues votant pour). Est-ce une façon de signer son départ ? Pendant ce temps, la majorité municipale continue à développer son action au bénéfice des Lucéens ...

Bonne lecture !

Vous pouvez retrouver ce

compte-rendu et les précédents sur mon BLOG :

<http://www.patrickcotrel.com/>

Patrick COTREL,

*Président du groupe Harmonicité
au sein du Conseil municipal*

Déclarations préalables :

Information du Maire : (résumé) Bernard souligne tout d'abord la décision de Nantes Métropole de réaliser complètement 5 lignes de chronobus avant 2013, dont la ligne Thouaré - Sainte-Luce – Tramway : ce bus rapide doit avoir une fréquence de 6 minutes en heures de pointe, 10mn en heures creuses et avoir une fréquence améliorée en week end et pendant les vacances scolaires. C'est une décision que nous attendons depuis de très nombreuses années. Un groupe de travail associant des associations et des citoyens va travailler avec Nantes Métropole sur cette question sous la responsabilité de Patrick COTREL. Notre commune, comme beaucoup de collectivités locales, est confrontée à une situation financière tendue pour plusieurs raisons : la crise, bien entendu nous touche, mais également le désengagement du gouvernement (par exemple pour le développement des Transports en Commun en Site Propre, contrairement aux conclusions du Grenelle de l'environnement). Mais nous sommes aussi confrontés au manque d'entretien par le passé du patrimoine communal. Dans ce domaine, la dernière mauvaise surprise, c'est l'état dangereux de la charpente de l'église qui a dû être fermée au public d'urgence. Les travaux seront sans doute longs et coûteux. Nous travaillons avec la paroisse pour l'organisation des offices religieux. En conséquence de toute cette situation nouvelle, nous réfléchissons au rythme de nos réalisations : comment faire mieux avec moins. Et c'est cohérent avec le Développement Durable : ce n'est pas une mode, mais une approche nouvelle pour économiser les ressources qui sont limitées, en pensant aux générations futures. C'est la raison de la relance, en préparation, de notre Agenda 21.

Malgré ces événements, nous réaffirmons les valeurs qui guident notre action : les solidarités, le Développement Durable, la place de la jeunesse, le soutien aux associations et la recherche d'un service public de qualité. Lors de ce Conseil, Roselyne DURAND va vous présenter les actions du CCAS. D'autre part, notre soutien aux associations va se traduire par la création d'un service municipal et d'un guichet unique. De plus, nous soutenons 3 Emplois Tremplins pour le tennis de table, le hand-ball et le

basket, dans le cadre d'un programme du Conseil régional. Patrick COTREL vous en parlera plus précisément.

Dominique BOTBOL : (résumé) informe de sa démission du Conseil municipal. Malgré les différences idéologiques et politiques profondes, il a travaillé dans une bonne ambiance. Pour des raisons personnelles et d'emploi du temps, il renonce à ses ambitions politiques.

Françoise BICHOT : (résumé) démissionne également du Conseil municipal pour des raisons familiales. Elle souligne qu'elle s'est sentie bien intégrée au sein du Conseil.

Jacques CORDON : (résumé) On voudrait remercier Françoise et Dominique qui nous ont apporté leur connaissance des affaires municipales. Leur départ va faire un grand trou pour nous. Mais nous allons continuer à défendre nos idées et les Citoyens qui ont voté pour nous. Nous le ferons dans l'esprit de respect, dans une bonne « harmonicité ».

Bernard AUNETTE : Je prends acte de votre démission. J'ai apprécié votre présence au sein de Conseil municipal. Je souhaite meilleure santé à vos proches et vous souhaite bon courage. Le respect des personnes et la tolérance que vous évoquez sont très importants. C'est la condition pour que nous ayons un Conseil municipal constructif.

Patrick COTREL (au nom du groupe

Harmonicité) : Un mot, tout d'abord, concernant le départ de nos deux collègues de l'opposition. Nous leur souhaitons bonne chance et meilleure santé pour leurs proches.

(...)Le chômage est en train de battre des records de croissance : en Pays de la Loire, on constate une augmentation de 28,5% en un an (fin février), soit 26 000 chômeurs en plus ! Et pour compliquer encore un peu plus les choses, Pôle Emploi et le gouvernement viennent de changer les catégories du chômage. Et ce sont les jeunes qui sont les premières victimes de cette situation : le nombre des chômeurs de moins de 25 ans est en augmentation de 50,1% !

Comme toutes les collectivités locales, notre commune, elle aussi, en subit les conséquences : baisse des droits

de mutation (sur les ventes de logements), diminution des dotations de l'Etat, ralentissement des arrivées de nouveaux habitants à la Minais, ...

Pour combattre la crise il faut, par exemple :

- **restaurer les possibilités de crédit.** C'est pour cela que tous les pays renflouent les banques. Mais pour les empêcher de retomber dans les pratiques spéculatives qui ont mené à la catastrophe, l'Angleterre et les USA ont décidé d'entrer dans leurs Conseils d'administration. Faute de l'avoir fait, le gouvernement français en est réduit à simplement protester contre l'utilisation d'une part non négligeable des aides de l'Etat pour servir des dividendes aux actionnaires et des « stock options » et autres « bonus » aux hauts dirigeants. (...)

- **favoriser la relance de l'investissement.** Mais alors que les collectivités locales font 75% de l'investissement public, pourquoi l'Etat réduit-il ses dotations à ces collectivités ?

- **de la justice sociale.** Pourquoi donc le gouvernement s'entête-t-il à ne pas supprimer le « bouclier fiscal » pour que les classes les plus riches participent à l'effort commun ? Pourquoi le gouvernement s'apprête-t-il à baisser à 5,5% la TVA sur la restauration, alors que ce secteur n'est pas particulièrement en difficulté (le manque à gagner représente plusieurs milliards d'€, c'est-à-dire beaucoup plus que les « mesurètes sociales » pour accompagner la crise) ?

- **favoriser le partage du travail.** Mais pourquoi le gouvernement s'entête-t-il à subventionner les heures supplémentaires ? Ces 4 milliards d'€ ne pourraient-ils pas être mieux utilisés ?

- **activer la formation professionnelle :** Il serait illusoire de croire que nous allons un beau jour sortir de la crise et repartir exactement comme avant. Car derrière la crise économique, il y a une profonde crise sociale et une crise environnementale (climatique, en particulier). C'est bien notre mode de production et notre mode de vie qui se trouvent ainsi questionnés. Préparer l'après crise, c'est donc préparer cette autre façon de produire et de consommer. L'outil formation professionnelle apparaît donc comme essentiel pour préparer l'avenir.

L'AREFBTP (syndicats ouvriers et patronaux du BTP) lance un appel « former plutôt que licencier » réclamant des formations dans les domaines des économies d'énergie et des énergies renouvelables pour préparer

l'avenir et faire face à la crise environnementale tout aussi menaçante que la crise économique.

Et le Conseil régional se mobilise sur cette ligne :

« former plutôt que licencier et préparer l'avenir ». La Région vient de signer des conventions avec les Partenaires sociaux (les OPCA = organismes paritaires chargés de gérer des fonds de la formation professionnelle des entreprises) pour permettre des interventions rapides dans les PME en difficulté et éventuellement cofinancer des plans de formation évitant des licenciements. Seule la Préfecture de Région semble rester en retrait de cette démarche. Pourquoi ?

Pourquoi le gouvernement cherche-t-il à réduire le pouvoir des Régions qui sont pourtant à l'initiative sur ce terrain avec les partenaires sociaux ? Pourquoi le gouvernement veut-il réduire d'une année la formation pour le bac professionnel dans les lycées et en apprentissage, avec le risque d'augmenter l'échec scolaire ?

Au total, on constate, malheureusement, que l'action du gouvernement est à contre sens : sa priorité reste bien la protection des intérêts des plus riches et c'est aux collectivités locales d'en assurer les conséquences pour les plus démunis.

Christophe CLERGEAU (au nom du groupe

Sainte-Luce Avance) - (résumé) *Un mot par rapport au départ de nos deux collègues : nous perdons deux Conseillers, mais nous espérons gagner deux citoyens actifs, dans le cadre de notre politique de Démocratie Participative.*

La commune est dans une situation financière difficile. Il va falloir faire de vrais choix, faire différemment sans dépenser plus.

Nous devons avant tout retisser une toile urbaine et sociale. Pour cela, l'arrivée d'un chronobus va nous permettre de créer une cohésion entre l'Est et l'Ouest de la commune et de réorganiser la vie urbaine à Sainte-Luce en donnant toute leur place aux déplacements doux, aux transports en commun et à la vie collective.

Alors qu'on peut prévoir un vieillissement des quartiers ouest, nous devons relancer la réflexion sur l'avenir à l'occasion du renouvellement du Plan Local de l'Habitat (PLH) et du Plan de Déplacement Urbain (PDU) de Nantes Métropole. Préparons dès maintenant le Sainte-Luce de demain.

3 - 1 Bilan des actions du CCAS en 2008 et actions 2009 :

Roselyne DURAND : (résumé) *Les principales actions du CCAS en 2008 ont été les suivantes :*

- *Création du Comité Consultatif Handicap composé de 4 groupes de travail*
- *Mise en place d'atelier cuisine pour majeurs avec suivi psychiatrique*
- *Lancement du Point Emploi Information Proximité Solidarité (PEIPS)*
- *Recrutement d'un assistant socio-éducatif*
- *Forum Parents d'Ados*
- *Actions éducatives pour une meilleure maîtrise des budgets*
- *Permanence écrivain public*
- *Sensibilisation des personnes en difficulté aux loisirs*
- *Action en direction des seniors et des personnes*

âgées (semaine bleue, repas annuel, réseau d'entraide solidaire, ...)

Les actions programmées en 2009 sont :

- *Handiclap 2009*
- *Organisation d'une matinée rencontre en novembre pour sensibiliser les entreprises à l'emploi des personnes en situation de handicap*
- *Transport seniors*
- *Ateliers informatiques seniors en lien avec l'Amicale Laïque*
- *Groupes de parole et Café des Parents d'Ados*
- *Groupes de Proximité Jeunesse (GPS)*
- *Ateliers de recherche d'emploi sur le web, en lien avec la médiathèque*
- *Interventions sur le RSA (Revenu Solidarité Active)*
- *Analyse des Besoins Sociaux*

Les subventions votées par le CCAS au 2 mars 2009 se répartissent de la façon suivante (total de 11 822€) :

- Personnes en difficulté : 32,5%
- Personnes âgées 28,3%
- Adolescents 20,4%
- Santé 15,0%
- Handicap 3,8%

Evolution du budget du CCAS ces dernières années :

année	2005	2006	2007	2008	BP2009
Budget BP+BS	229 K€	250 K€	259 K€	315 K€	332 K€

Pour lire le détail des actions du CCAS, cliquer sur le lien suivant :

http://www.patrickcotrel.com/IMG/pdf/CM0309_ActionsCCAS.pdf

7 – 1 Convention de partenariat avec l'Amicale Laïque 2009-2011 :

Anne MORINIÈRE : (résumé) Ce partenariat va permettre d'intensifier l'action auprès des publics qui ont peu ou pas d'accès aux techniques de l'information et de la communication, notamment internet :

- « coup de pouce informatique » : intervention dans les deux groupes scolaires en direction des enfants qui n'ont pas d'accès à internet chez eux
- Proposition aux seniors : en plus de l'activité habituelle club informatique et des conseils prodigués à la médiathèque, proposition d'un véritable apprentissage de l'outil informatique et internet (cours de 10 personnes maxi sur plusieurs mois, ...)
- Assistance auprès de la municipalité pour la mise en place de l'Espace Numérique de Travail dans les écoles
- Assistance auprès de la municipalité pour une mise en place à venir d'un cyber centre.

Une subvention supplémentaire annuelle supplémentaire de 8 000€ (en plus de la subvention actuelle de 5 000€) permettra à l'Amicale Laïque de

consolider un emploi d'animateur informatique indispensable pour développer les activités citées.

Jacques GAUDICHEAU : s'étonne du prix proposé aux seniors pour l'action de formation évoquée : 150€ ! N'y a-t-il pas d'autres associations capables de proposer ce service à moins cher ?

Christophe CLERGEAU : L'action proposée dans les écoles se fait en lien avec les enseignants et l'inspectrice. Mais l'Education Nationale ne prend pas en charge ce genre d'action. Tout cela coûte de l'argent. Et si nous n'intervenons pas, l'emploi d'animateur informatique disparaîtrait et certains services proposés antérieurement par l'Amicale Laïque seraient supprimés (club informatique, ...).

Roselyne DURAND : Ce service aux seniors vient en plus de ce qui est proposé gratuitement à la médiathèque. Il s'agit d'une véritable formation sur plusieurs mois, par groupe de 10. C'est une opération test. Si on constate que le prix peut être un frein pour certains, le CCAS peut venir en aide. Nous analyserons le résultat de cette expérience ensuite.

1 - 1 Acquisition foncière chemin du Plessis :

Bernard AUNETTE : (résumé) Informe que la commune a acquis, en usant de son droit de préemption, une parcelle située entre la voie ferrée et la Loire. L'acquisition de cette parcelle permettra de préserver la faune et la flore en assurant au terrain un entretien par fauche tardive, sélection de conservation des ligneux, élagage et sélection des grands arbres

existants. Cet entretien permettant également et conformément au Plan de Prévention des Risques lié aux inondations de la Loire, de limiter les obstacles à l'expansion des crues.

Ces zones naturelles doivent être préservées, et une mission pourra être confiée à Gérard AUMON pour travailler sur ce sujet.

1 - 2 Désignation d'un Conseiller délégué aux sports :

Bernard AUNETTE : Informe que Michel CHUPIN a été désigné délégué aux sports, afin de mieux coordonner les actions sportives. Son indemnité, identique aux autres Conseillers Délégués, sera financée par une diminution de l'indemnité versée à M. le Maire.

5 – 4 Gestion différenciée des espaces verts :

Patrick COTREL : Comme l'a expliqué Maryvonne Sarrazin, la municipalité ne peut plus maintenir le même niveau d'entretien de tous les espaces verts de la commune pour des raisons de réglementation et des raisons financières. Dans cette année de transition, cela va se traduire par une gestion plus sommaire des espaces verts. Pour l'avenir, nous sommes en train de préparer une véritable gestion différenciée. Cela consiste, pour chaque parcelle d'espace vert, à définir un niveau d'entretien qui tienne compte des usages sur cette parcelle, mais qui laisse aussi une part maximum à un développement de végétation naturelle favorisant la biodiversité.

Nous n'y sommes pas encore, car cela demande d'enregistrer les caractéristiques de chaque parcelle dans un logiciel, et de définir un niveau d'entretien, en lien avec une démarche participative concernant les riverains et usagers de la parcelle à propos des usages qu'ils en ont.

Dans l'immédiat, la saisie informatique des parcelles est en cours et trois parcelles expérimentales de gestion différenciée vont être mises en place. Il ne faudrait donc pas confondre l'entretien des espaces verts pendant cette année de transition, avec une véritable gestion différenciée.

6 – 1 Demande d'autorisation d'exploiter un entrepôt de stockage de produits alimentaires :

Patrick COTREL : Cet entrepôt se situe dans la zone d'Activité de la Haute Forêt à Carquefou. (...) Dans le même secteur, il y a déjà plusieurs entreprises du même type qui induisent l'utilisation de blocs frigorifiques (dans les locaux et dans les camions) qui font du bruit.

Or sur le territoire de Sainte-Luce et à proximité de cette zone d'activité, il y a un hôtel. Chaque installation prise séparément respecte les normes de pollution sonore. Il ne faudrait pas que le cumul des trois la dépasse. Nous émettons donc une réserve et demandons que des évaluations soient faites en tenant compte de ce cumul.

11 - 2 Frais de transport des agents :

Claude ROUSSELOT : Informe que la commune remboursera 50% du coût des abonnements à un transport en commun ou à un service public de location de vélos, conformément au décret du 30 décembre 2008.

12 - 1 Avenant à la convention avec l'Association Musicale Lucéenne :

Pascal ISIDORE : Informe que l'Association Musicale Lucéenne a réussi à résorber plus de la moitié de son déficit en 2008. Dans ces conditions, il est logique que la commune fasse un geste pour combler complètement ce déficit. Une subvention exceptionnelle de 35 000€ est donc proposée.

Dominique BOTBOL : Demande en quoi ont consisté les efforts de l'AML ? Quelles garanties avons nous pour l'avenir ?

Pierre GRALEPOIS : explique que l'AML a enregistré 5 départs de formateurs (dont un seul demandé). Ces départs n'ont pas été remplacés. De plus, le nombre d'élèves a été un peu réduit et l'activité concerts a été séparée de l'école.

Pascal ISIDORE : ajoute qu'un suivi trimestriel des comptes de l'AML est effectué.

12 - 5 Emplois Tremplins :

Pascal ISIDORE : rappelle que la commune cofinance avec le Conseil Régional 3 Emplois Tremplins sur la commune (à hauteur de 20% du SMIC chargé). Ces emplois concernent les associations suivantes : Sainte-Luce Tennis de table, Handball Sainte-Luce et Sainte-Luce Basket. Pour chaque emploi, cela représente une subvention de 4 502,04€ pour 2009.

Patrick COTREL : C'est l'occasion de souligner cette mesure du Conseil régional (dont je suis un peu l'auteur) qui a permis, au bout de 4 ans, d'accompagner la création de près de 1000 emplois tremplins sur l'ensemble des Pays de la Loire.

Cette mesure est bien entendu une aide au monde associatif, mais aussi aux collectivités locales qui cofinancent ces Emplois Tremplins : cela leur permet, via une contractualisation avec des associations, de développer des activités d'utilité collective sur leur territoire, sans pour autant recruter. De plus, l'accompagnement pendant 5 ans permet de tester réellement l'utilité de ces activités, ainsi que leur capacité d'autofinancement, au moins partielle. Enfin, ces emplois tremplins peuvent bénéficier d'action de formation professionnelle (crédit de 1 500€) et d'une aide du Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) pour préparer la pérennisation de l'emploi.

12 – 6 et 7 Locaux municipaux :

Pascal ISIDORE : propose de demander auprès de Nantes Métropole et du Conseil général 44 des subventions pour l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments communaux suivants, dans le cadre de la seconde génération de Contrats de Territoires 2009-2011 : maison de l'enfance, manoir de Bellevue, accueil périscolaire du centre, salles Marc

Jaffret, Tabarly, le Bonniec, le Patisseau et Chéreau. Total estimé des travaux : 205 790€. D'autre part, Pascal propose d'engager des travaux permettant de transformer la halte garderie actuelle (10 places) en Multi accueil (20 places), conformément à la demande de la CAF.

12 - 8 Demande de versement anticipé du FCTVA :

Pascal ISIDORE : propose de demander à l'Etat un remboursement anticipé (2009 au lieu de 2010) de la TVA sur les investissements effectués en 2008. La condition est que les investissements de 2009 ne soient pas inférieurs à la moyenne des 4 années précédentes.

Voeu :

Anne MORINIÈRE : présente un vœu de soutien au « planning familial » dont l'activité est menacée par une très forte diminution des subventions de l'Etat. Adopté à l'unanimité.